

LIVRET DE SUIVI A L'ECOLE

ATTENTION



Le livret de suivi est à destination de l'enfant scolarisé dans l'école. Il lui sera donc remis au moment de son départ, avec ses cahiers de réussite et son livre de lecture.

Si le livret de suivi n'a pas été remis à l'enfant au moment de son départ, le retourner sans délai à l'adresse ci-dessous :

SCOLARISATION ENFANTS DU VOYAGE
CAREP 85
4, rue de Verdun
85000 LA ROCHE SUR YON

NOM et prénom de l'élève :

.....

Date de naissance :

.....

LEGISLATION (extraits)

L'ordonnance du 6 janvier 1959 prolonge l'instruction obligatoire jusqu'à 16 ans.

L'arrêté du 8 août 1966 précise notamment que « *les forains et nomades doivent fréquenter l'école de la localité où séjournent leurs parents même si ce séjour dans cette localité ne dépasse pas une demi-journée...*
Les enfants doivent être accueillis et instruits quel que soit l'effectif de la classe».

La circulaire du 5 janvier 1978 fixe que « *lors de toute demande d'emplacement adressée au Maire, les familles doivent également présenter une demande d'inscription de leurs enfants dans un établissement scolaire* ».

La loi d'orientation du 10 juillet 1989 rappelle que l'éducation est **un droit pour tout enfant vivant sur le sol français**. Elle précise que l'acquisition d'une culture générale et d'une qualification reconnue et assurée à tous les jeunes, **quelle que soit leur origine sociale et culturelle ou géographique**.

La **résolution européenne n° 89/c 153/02 du 22 mai 1989** approuvée par le Conseil des ministres de l'Éducation a demandé aux différents États membres de l'Union européenne **de favoriser la scolarisation des enfants tsiganes et voyageurs**.

IDENTITE

Nom :

Prénom :.....

Dans ma famille, on m'appelle :.....

Date de naissance :

Nom du père :

Nom de la mère :

Numéro de portable :

Noms et prénoms des frères et sœurs :

-

-

-

-

-

-

-

-

Où contacter l'association **Entraides Gens du Voyage** ?

Presbytère Nesmy au 02 51 07 63 61

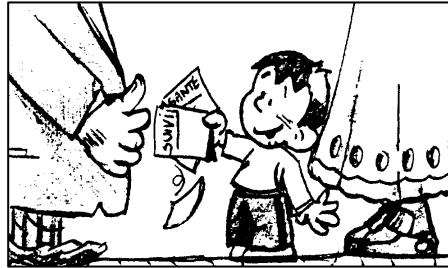
Où contacter les **Services Médico-Sociaux des Gens du Voyage** ?

146, boulevard Louis Blanc à La Roche-sur-Yon au **02 51 47 90 75**

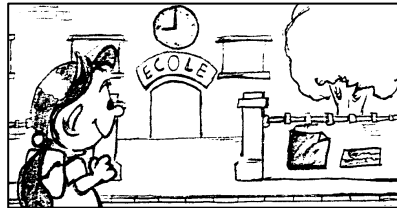
QUAND J'ARRIVE A L'ECOLE...

Quand j'arrive à l'école,
je donne :

- le carnet de suivi ;
- le carnet de santé.

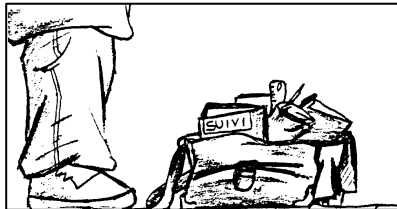


Je viens tous les jours à
l'heure.

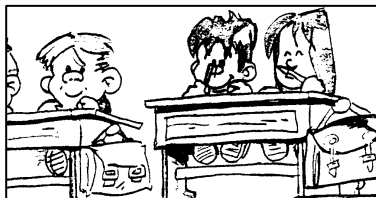


Dans mon cartable :

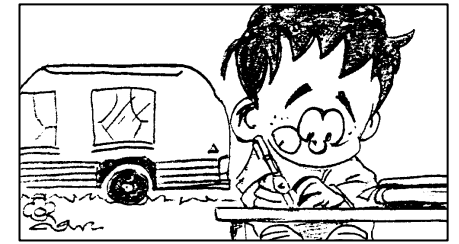
- mon carnet de suivi ;
- ma trousse ;
- mes cahiers des autres écoles.



Je suis un élève comme
les autres !

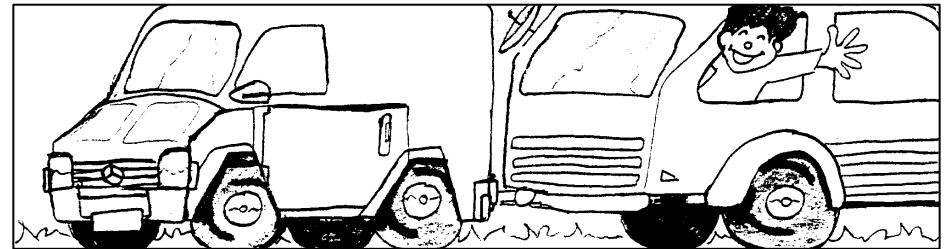
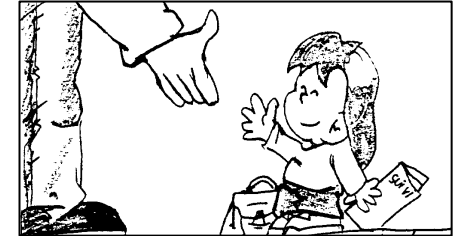


Le soir, j'apprends mes
leçons.



Quand je pars de l'école,
je n'oublie pas :

- de prévenir le maître ;
- mon carnet de suivi ;
- mes cahiers.



Et je repars vers une autre école...

INFORMATIONS POUR LES PARENTS

Dans le cadre des activités de l'école, votre enfant pourra être amené :

- A participer aux sorties organisées par l'école ;
- A prendre le bus ;
- A aller à la bibliothèque ;
- A aller dans la salle de sport ;
- A aller à la piscine.

Pour certaines de ces activités, une autorisation pourra vous être demandée.

Conformément à l'article 27 de la loi «Informatique et Libertés», les familles disposent d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant dont l'Inspection Académique de la Vendée est seule destinataire.

ECOLE		
Etablissement	Arrivée / Départ A D	Prise en charge scolaire
Cachet	A. le	Classe :
Téléphone	D. le	Enseignant :
Cachet	A. le	Classe :
Téléphone	D. le	Enseignant :
Cachet	A. le	Classe :
Téléphone	D. le	Enseignant :
Cachet	A. le	Classe :
Téléphone	D. le	Enseignant :

Cachet	A. le	Classe :
Téléphone	D. le	Enseignant :
Cachet	A. le	Classe :
Téléphone	D. le	Enseignant :
Cachet	A. le	Classe :
Téléphone	D. le	Enseignant :
Cachet	A. le	Classe :
Téléphone	D. le	Enseignant :
Cachet	A. le	Classe :
Téléphone	D. le	Enseignant :

Cachet	A. le	Classe :
Téléphone	D. le	Enseignant :
Cachet	A. le	Classe :
Téléphone	D. le	Enseignant :
Cachet	A. le	Classe :
Téléphone	D. le	Enseignant :
Cachet	A. le	Classe :
Téléphone	D. le	Enseignant :
Cachet	A. le	Classe :
Téléphone	D. le	Enseignant :

Cachet	A. le	Classe :
Téléphone	D. le	Enseignant :
Cachet	A. le	Classe :
Téléphone	D. le	Enseignant :
Cachet	A. le	Classe :
Téléphone	D. le	Enseignant :
Cachet	A. le	Classe :
Téléphone	D. le	Enseignant :
Cachet	A. le	Classe :
Téléphone	D. le	Enseignant :

Bien que s'apparentant aux documents officiels (livrets scolaires), cette partie du carnet de suivi ne vise pas à établir un bilan complet de l'élève mais à servir d'aide à la prise en charge scolaire de cet élève par les enseignants successifs.

COMPETENCES TRANSVERSALES

	CYCLE 1
Socialisation	
Désir de connaître et envie d'apprendre	
Compétences méthodologiques 1. Mémoire	
2. Méthodes de travail	
3. Traitement de l'information	

A compléter par les observations des enseignants successifs.

CYCLE 2	CYCLE 3

	CYCLE 1
Structuration spatiale	
Structuration temporelle	

Ce document est envisagé pour un suivi scolaire de plusieurs années. Les enseignants veilleront à le compléter en fonction des acquisitions de l'élève :

- *ne remplir cette partie que si elle correspond aux acquisitions en cours ;*
- *sachant qu'un enfant fréquente en moyenne trois à quatre écoles par an, veillez à ne pas occuper tout l'espace.*

CYCLES :
BILANS ET PROPOSITIONS D'ORIENTATION

Appréciations Orientation proposée	Signature des parents

Ce livret a été réalisé par une équipe d'enseignants réunis au sein du CAREP 85 .

Il s'inspire du carnet de suivi élaboré par une équipe d'enseignants d'Ile-et-Vilaine., par celui effectué à Orléans et par les recommandations du BO , numéro spécial n°10, du 25 avril 2002.

Les illustrations ont été effectuées par Florent LARGE.

N° I.S.B.N. : en cours

Edité par l'Inspection Académique de la Vendée
Cité Administrative
85020 - LA ROCHE SUR YON cedex